

# COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 12/07/2016

**Présents** : G.Bouat/ J. Chambard / Th. Truwant / L. Mazzoleni / B.Buosi / D. Guillard /F.Agaci / D. Marchal

**Courrier** : Champagnier Herbeys Brie Foot : se déclare en inactivité totale

**La commission sportive organise le tirage au sort des poules seniors Promotion d'Excellence, 1° Division et 2 ° Division**

**Lundi 18 Juillet à 18h30 au siège du District de l'Isère.**

**Les clubs souhaitant assister à ce tirage sont les bienvenus.**

**U10 U10/U11 U 11**

**Courrier** : GONCELIN après vérification des feuilles de plateaux la journée du 05/03/16 le club de Goncelin a bien participé au plateau mais n'a pas rempli celle-ci. Pour les deux autres demandes réponse a été faite téléphoniquement.

Les lauréats du challenge printemps U11 sont : **CHABONS/ ESTRABLIN/ REVENTIN/ VALLE BLEUE/ BREZINS/ BALMES NORD ISERE/ LA MURETTE/ LCA FOOT/ FC2A/ FC VERSOUD/ VINAY/ SUD ISERE/ MARTINEROIS/ 2 ROCHERS/ SEYSSINET**. La remise des récompenses, donc la date sera diffusée ultérieurement, se fera au mois de septembre

**U13**

Rappel : Date butoir des pre-engagement Niveau 1 et 2 le 12 aout.

**U17**

**Excellence Promotion d 'Excellence** Date butoir des prés engagement le 25 Juillet

1<sup>er</sup> Division Date butoir des prés engagements 29 Aout

Coupe date butoir le 05 Septembre

**U19**

**Excellence Promotion d 'Excellence** Date butoir des prés engagement le 25 Juillet

1<sup>er</sup> Division Date butoir des prés engagements 29 Aout

Coupe date butoir le 05 Septembre

Suite à la décision de la commission d'appel Seyssins est rétrogradé en Promotion d'Excellence (paru sur le PV N°301 du 07 Juillet Dossier 45)

Excellence : Suite à la rétrogradation de Seyssins en Promotion d'Excellence créant une vacance, il est procédé au repêchage du MOS 3RIVIERES

## SENIORS

### COURRIERS DES CLUBS

**US Montgascon, UO Portugal et FC St Martin d'Uriage** : vos demandes de jumelage doivent être faites par footclub lors de vos engagements

**AS Grésivaudan** : concernant votre demande d'être intégré en 3<sup>e</sup> division pour votre équipe 2 : Etant une équipe nouvelle, comme le prévoit les règlements, celle-ci doit être intégrée en 4<sup>e</sup> division

**Vourey** : Suite à votre refus d'être repêché en 3<sup>e</sup> division. Comme le prévoit le règlement en cas de vacance c'est l'équipe de St Siméon de Bressieux qui est repêchée en 3<sup>e</sup> division